



Resultat de la prise de sang pour récupérer mon permis

Par **jeanlyonnais_old**, le **19/09/2007** à **19:21**

Bonjour,

Je suis en retrait de permis pour 6 mois pour un taux d'alcool à 2 grammes dans le sang. Je me suis fait contrôler en sortant de ma voiture en bas de chez moi.

Je suis convoqué en vue d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité devant le procureur début novembre.

Mon casier judiciaire est vierge et je ne suis pas un récidiviste.

Je viens de faire ma prise de sang et l'ensemble des examens sont bons sauf les GGT qui sont à 73 pour un maxi de 43.

Je buvais entre 1/2 et 3/4 de vin tout les jours. Depuis deux petits mois c'est régime sec sauf 3 fois le dimanche en famille.

Quand est-il pour mon permis?

Je passe ma visite médicale lundi.

Vais-je le récupérer?

Ou???

Merci de vos réponses

Par **Adam Kadamon**, le **25/09/2007** à **21:52**

Bonjour,

Heuu personnellement, mes connaissances en médecine sont un peu limitées... Je sais que la restitution du permis de conduire est soumise à un taux de Gamma GT (GGT) inférieur à une certaine norme. Je ne connais cependant pas les limites ou les facteurs agissant sur les gamma GT, ni même l'évolution de ce taux (peut être est-il nettement inférieur à celui de la prise de sang initiale).

Cela étant, le permis se récupère à la préfecture. La réponse vous est donnée rapidement après la visite médicale. Il s'agit en général d'un permis probatoire.

Cependant vous ne récupérez le permis qu'à l'issue de la peine judiciaire. Les 6 mois correspondent à une peine administrative. Si vous écoutez de 12 mois de suspension en CRPC, il ne reste que 6 mois à faire, les peines n'étant pas cumulables.

PS : Dans le doute, ne buvez plus une goutte d'alcool, le taux GGT étant encore trop élevé.

Cordialement.